

FINANCIERE MARJOS

Société Anonyme

112, Avenue Kléber

75 016 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2020 - résolution n° 14

Le 17 avril 2020

Financière Marjos

Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2020 - résolution n° 14

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons émis le 05 mars 2020 un rapport sur la réduction du capital. Suite à la modification des résolutions proposée par le Conseil d'Administration en date du 08 avril 2020, nous avons établi le présent rapport qui se substitue au précédent.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal de 37.000 euros et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Sous réserve de la réalisation effective des augmentations du capital qui vous sont proposées aux résolutions 8 à 13 de l'assemblée du 20 mai 2020, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 1.996.753,80 euros à 199.675,38 euros.

Paris, le 17 avril 2020

DocuSigned by:
Patrick GIFFAUX
5D2F6CA2D49B4A0...

BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Patrick GIFFAUX
Commissaire aux comptes